

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 22 septembre 2026.**

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivants :

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 329-331, RANG DE LA RIVIÈRE NORD

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ:

L'immeuble, un bâtiment principal, est situé sur le lot 3 571 874 (propriété de M. Benoit Chamberland), dont l'adresse civique est le 329-331, rang de la Rivière Nord à Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité, Madame Vianca Moreno, à l'adresse courriel suivante : **dga@sra.quebec**

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 10^e jour du mois de septembre 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno
Directrice générale adjointe et greffière